



PRÉFET DE L'AUBE

Troyes, le 14 décembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de manifestation sur la voie publique à Troyes, dans le secteur du « bouchon de Champagne », samedi 15 décembre 2018

Dans le cadre du mouvement national dit des « Gilets jaunes », une déclaration de manifestation pédestre rassemblant environ 1000 personnes et empruntant un itinéraire traversant le centre-ville de Troyes, samedi 15 décembre, a été déposée à la préfecture de l'Aube.

Chargé de s'assurer du respect de l'ordre public dans le département, le préfet de l'Aube a constaté que la déclaration déposée faisait état d'un service d'ordre insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une déambulation pédestre d'une telle ampleur.

D'importants débordements et troubles à l'ordre public ont été en effet constatés le 17 novembre dernier, à l'occasion d'une situation similaire : des manifestants ont envahi la préfecture de l'Aube, après avoir secoué les portails et dérégulé le système d'ouverture automatique, puis se sont introduits dans le hall de la préfecture, engendrant des dégâts matériels (dégradation d'un portail, d'une porte et d'une vitre).

Par ailleurs, le contexte sécurité actuel mobilise fortement les forces de l'ordre dans le département en raison du haut niveau de la menace terroriste, confirmé par l'élévation du plan VIGIPIRATE au niveau « urgence - attentat » et de l'importante mobilisation des forces de l'ordre dans la sécurisation des activités liées aux festivités de fin d'année.

Pour toutes ces raisons, le préfet de l'Aube a décidé d'interdire tout rassemblement et toute manifestation dans le centre-ville de Troyes, dans le périmètre dit du « bouchon de Champagne », le samedi 15 décembre 2018, durant toute la journée.

Au nom de la sécurité de tous, le préfet de l'Aube en appelle à la responsabilité de chacun. La violation de cette interdiction est un délit punissable de 6 mois de prison et 7 500 euros d'amende.

CONTACT PRESSE :
Véronique URRUTIA-MOULE
pref-communication@aube.gouv.fr